

## ACTIVITE LUGE

### Recommandations départementales lors des sorties scolaires

*(En référence à la circulaire interministérielle du 6 octobre 2017)*

<b>Définition de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette pratique occasionnelle vient souvent en complément lors d'une sortie ski.</li> <li>• Cette activité n'est pas considérée comme une activité d'enseignement, mais comme une activité récréative.</li> </ul>	
<b>Les lieux autorisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone autorisée, non partagée (aménagée dans certaines stations).</li> <li>• Champ de neige à proximité d'une école, d'un centre...</li> </ul>	
<b>Encadrement</b>	Maternelle	Elémentaire
	Taux d'encadrement de la vie collective pour les activités récréatives (cour d'école, temps entre les activités en centres d'accueil)	
	2 adultes dont l'enseignant, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16, 1 adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes dont l'enseignant, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 20, 1 adulte supplémentaire pour 10.
	Taux d'encadrement des activités à encadrement renforcé pour une activité à la demi-journée sous forme d'atelier ou en complément de l'activité ski	
	Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant et un autre adulte agréé en activités de neige (ski) ou un autre enseignant.	Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant et un autre adulte agréé en activités de neige (ski) ou un autre enseignant.
	Au-delà de 12 élèves, un intervenant agréé supplémentaire pour 6 élèves.	Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé supplémentaire pour 12 élèves.
<b>Consignes de sécurité et d'organisation</b>	<p><b>Le principal risque dans la pratique de cette activité est le risque de collision soit avec d'autres pratiquants, soit avec un piéton et surtout, avec un élément de l'environnement (barrière, poteau, arbre...). C'est pourquoi les élèves ne doivent pas rester sans surveillance et le choix du lieu de pratique est primordial.</b></p> <p><b>Il est indispensable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ De bien choisir le site :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- pente adaptée (qualité de la neige, âge des enfants) où l'ensemble de la classe reste sous le contrôle de l'enseignant ;</li> <li>- veiller à ce qu'il y ait le moins d'obstacles possibles (latéralement et à l'arrivée), espace relativement large / au nombre d'élèves et à leur maîtrise des trajectoires ;</li> <li>- matérialiser et faire respecter un couloir de remontée isolé de la descente.</li> </ul> </li> <li>➤ De donner des consignes claires et précises, notamment la régulation des départs et l'espace dédié pour remonter la pente.</li> <li>➤ De vérifier l'état du matériel.</li> </ul> <p><b>Le port d'un casque est fortement recommandé, ainsi qu'une tenue adaptée (gants).</b></p> <p><b>L'ensemble de ces consignes seront rappelées lors de la session d'agrément ski.</b></p>	
<b>Procédure</b>	Autorisation du directeur <b>obligatoire</b> (ou l'IEN de circonscription dans le cas d'une sortie avec nuitée).	